

Conditions générales de vente «Planik»

Version 1.5, fr, 24. avril 2020



Planik est une application qui facilite la création des horaires du personnel (ci-après «Planik»). Planik est un produit de la société Optor SA (ci-après „Optor”) et est proposé sous forme de Software-as-a-Service. Les conditions générales de vente ci-dessous définissent l'utilisation de Planik par le client.

La forme masculine a été choisie pour des raisons de lisibilité ; néanmoins, les données se réfèrent à des membres de tous les sexes.



1.	OBJET DU CONTRAT	4
1.1.	Contenu du contrat	4
1.2.	Eléments du contrat	4
1.3.	Conclusion du contrat	4
3.	OBLIGATIONS DU CLIENT	5
3.1.	Paiement dans les délais	5
3.2.	Utilisation et informations de connexion	5
3.3.	Obligation de révision et de procédure d'approbation	5
3.4.	Personne de contact	5
3.5.	Accès à internet et choix du navigateur	5
6.	REMUNERATION	6
6.1.	Frais et leur ajustement	6
6.2.	Prestations non comprises dans les frais	6
6.3.	Modalités de paiement	6
7.	ENTREPRISE	7
7.1.	Problèmes de calcul automatique des horaires du personnel avec Planik «Smart»	7
7.2.	Travaux de maintenance	7
7.3.	Support	7
7.4.	Disponibilité	8
7.5.	Nouvelles versions, options et modules	8
7.6.	Sauvegarde des données	8
8.	GARANTIE ET RESPONSABILITE	8
8.1.	Garantie	8
8.3.	Responsabilité du client et indemnisation	9
9.	RESILIATION	10
10.	MODIFICATION DU CONTRAT	10
10.1.	Modifications des CGV	10
10.2.	Modifications du contrat d'utilisation	10
11.	DISPOSITIONS FINALES	11
11.1.	Transfert de droits à des tiers	11
11.2.	Nullité partielle	11
11.3.	Confidentialité	11
11.4.	Droit applicable et lieu de juridiction	11



1. OBJET DU CONTRAT

1.1. Contenu du contrat

Optor fournit Planik au client moyennant des frais d'utilisation. La maintenance et le Hosting de Planik, le support en fonction du module choisi par le client, sont également compris dans la redevance d'utilisation.

1.2. Eléments du contrat

Un contrat entre Optor et le client consiste en général d'un contrat d'utilisation, les présentes CGV ainsi que la politique de confidentialité d'Optor. Ces CGV font partie intégrante du contrat d'utilisation. En cas de contradiction entre les différents documents contractuels, les dispositions s'appliquent dans l'ordre indiqué ci-dessus. Toutes les CGV existantes du client sont exclues.

1.3. Conclusion du contrat

Le contrat entre Optor et le client est conclu par la signature du contrat d'utilisation. Le début des obligations de service ou du droit d'utilisation est déterminé par le contrat d'utilisation.

2. DROIT DE MISE A DISPOSITION POUR LES UTILISATEURS

Optor cède au client le droit personnel, non transférable et non exclusif d'utiliser Planik en ligne pendant la durée du contrat, dans la mesure prévu par le contrat.

Le client n'a pas le droit d'accorder d'autres et/ou de sous-licences. Il n'est pas autorisé à mettre Planik à la disposition de tiers, à éditer, modifier ou reproduire indépendamment, développer, décrypter ou exploiter Planik d'une manière qui s'écarte de la description d'utilisation de Planik, sans le consentement d'Optor. Le client n'a pas droit à une copie de travail de Planik et donc pas de droit à une copie de sauvegarde.

Les droits des données et du contenu saisi par le client lui restent acquis. Tous les droits de propriété intellectuelle sur Planik, les modules associés, les modèles, les extensions, les add-ons, les plug-ins, la documentation, etc. et les droits sur les développements spécifiques aux clients restent la propriété d'Optor.

3. OBLIGATIONS DU CLIENT

3.1. Paiement dans les délais

Le client s'engage à payer le montant convenu dans les délais.

3.2. Utilisation et informations de connexion

Le client s'engage à utiliser Planik et les données d'accès exclusivement dans le cadre du contrat et uniquement pour la durée d contrat d'utilisation. Il s'engage, ainsi que ces employés, à traiter les données d'accès de manière confidentielle et prudente.

3.3. Obligation de révision et de procédure d'approbation

Le client a l'obligation d'inspecter tout travail effectué ou livré pour le client dans les 7 jours suivant la notification de la livraison par Optor. Le client est tenu de notifier à Optor par écrit (y compris par courrier) tout défaut dès sa découverte, mais au plus tard dans les 7 jours. Sans la signalisation de ces défauts à Optor dans les 7 jours, le travail effectué ou les marchandises livrées seront considérés comme ayant été approuvés par Optor et acceptés par le client.



3.4. Personne de contact

Le client doit désigner une personne de contact capable de prendre des décisions et un suppléant envers Optor.

3.5. Accès à internet et choix du navigateur

Le client est responsable de son propre accès à Internet pour l'utilisation de Planik. En outre, le client est responsable de l'utilisation d'un navigateur pour lequel la version actuelle de Planik a été testée. La liste des navigateurs testés peut être consultée à l'adresse www.planik.ch. Optor garantit au client que Planik prend en charge toutes les versions de navigateur qui ont une part de marché supérieure à 10% et qui n'ont pas plus de deux ans.

4. RESPONSABILITE DU CLIENT CONCERNANT SON CONTENU

Le client est et reste le propriétaire des données enregistrées dans Planik. Il est seul responsable de la qualité, de la mise à jour et de l'exactitude des contenus. Il est également responsable du respect des dispositions légales en matière de sécurité industrielle, de protection des données et des exigences réglementaires à l'égard de ses employés et des tiers.

Le client est entièrement responsable de l'exportation régulière des données des plans et de l'archivage du contenu.

5. PRESTATIONS DE SERVICE PAR LES TIERS

Optor a le droit d'engager des tiers pour fournir des services contractuels.

6. REMUNERATION

6.1. Frais et leur ajustement

Les frais d'utilisation mensuels de Planik, comprenant les prestations définies d'assistance, de maintenance et de hosting, sont payables annuellement pendant 12 mois à l'avance.

Les prix à payer par le client sont basés sur le montant indiqué dans le contrat d'utilisation signé ou sur la liste de prix respective pour les prestations correspondants.

Optor peut ajuster les frais convenus dans le contrat d'utilisation à la prochaine date de résiliation possible conformément à l'article 9 des présentes CGV, sous réserve d'un préavis de 4 mois. Si le client n'est pas d'accord avec l'augmentation, il doit résilier le contrat conformément à l'article 9 des présentes CGV.

Au cas où Optor n'a pas été notifié de tous les principes techniques et organisationnels nécessaires à la préparation d'un devis ou si ceux-ci ont changé après la préparation du devis, Optor se réserve expressément le droit d'augmenter la rémunération spécifiée dans le contrat d'utilisation.

6.2. Prestations non comprises dans les frais

Tout service supplémentaire fourni par Optor qui n'est pas explicitement mentionné dans le contrat d'utilisation signé ou dans l'offre signée sera facturé séparément.



Les services qui sont fournis pour éliminer des dysfonctionnements, les pertes de données, etc., qui sont dues à une utilisation inadaptée ou à une mauvaise manipulation par le client ou qui sont survenus du côté du client en raison d'une intervention non autorisée de tiers, d'un accident ou d'un cas de force majeure ne sont pas non plus couverts par les frais d'utilisation. Ces services correspondants seront facturés séparément au client.

6.3. Modalités de paiement

Le client doit payer les factures pour les services rendus à la date d'échéance indiquée sur la facture ou dans le délai de paiement spécifié. Si aucune date d'échéance ou délai de paiement n'est spécifié, un délai de paiement de 30 jours à compter de la date de la facture est applicable.

A l'expiration du délai de paiement, le client est automatiquement en défaut, c'est-à-dire sans lettre de rappel. Optor est autorisé de facturer des intérêts sur le montant restant dû au taux de 5% par an.

En cas d'indisponibilité de Planik pendant 24 heures, le client peut réclamer les frais d'utilisation pour la durée de l'indisponibilité. La compensation d'autres créances par le client est exclue.

En cas de retard de paiement, Optor se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès à Planik et de résilier le contrat sans préavis après trois rappels. Une éventuelle indisponibilité de Planik due à un retard de paiement ne libère pas le client de l'obligation de payer. Dans tous les cas, Optor se réserve le droit de facturer un supplément de 30CHF par rappel.

7. ENTREPRISE

7.1. Problèmes de calcul automatique des horaires du personnel avec Planik «Smart»

Le client reconnaît qu'en raison des propriétés mathématiques des problèmes de planification (NP-intégrité du problème), il ne peut être garanti que le calcul automatisé des horaires sera toujours de qualité constante. Si le client estime que la qualité d'un plan est insuffisante, il peut assigner manuellement les services à distribuer aux employés.

7.2. Travaux de maintenance

Optor optimise le fonctionnement, les performances et la qualité de Planik grâce à des travaux de maintenance sur Planik ou sur les serveurs exécutant Planik.

Le client accepte des restrictions d'utilisation qui découlent des travaux de maintenance. Optor préfère effectuer les travaux de maintenance en dehors des heures de pointe (entre 18h00 et 8h00). Le client sera informé à l'avance de toute interruption prolongée due à des travaux de maintenance.

7.3. Support

Les services d'assistance d'Optor comprennent le traitement des demandes des clients et les rapports d'erreur envoyé par écrit ou par téléphone, ainsi que l'analyse des problèmes relatifs et le dépannage d'erreurs simples par Optor.

Optor s'engage à contacter le client dans un délai de 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Optor se garde le droit de demander le client de saisir le problème lui-même en ligne dans un système de notification d'erreurs avant tout traitement part d'Optor.



7.4. Disponibilité

Aucune garantie ne peut être donnée que Planik et l'assistance seront disponibles à tout moment ou que des dysfonctionnements et des interruptions ne se produiront pas. Cependant, Optor réagira aussi rapidement que possible à toute défaillance de Planik. Les autres dysfonctionnements sont prise en charge dans le cadre du support.

7.5. Nouvelles versions, options et modules

Optor peut mettre à jour ou développer complètement de Planik ou de modules individuels en tant que nouvelle version de la solution. Le client s'engage à utiliser la nouvelle version ou la mise à jour.

Optor peut proposer des options et des modules sous forme d'extensions payantes. Le client n'est pas obligé de les acheter. Optor se réserve le droit d'intégrer une option ou un module en tant que mise à jour ou nouvelle version de la solution sans frais supplémentaires.

Optor se réserve le droit de modifier des procédures et le comportement de Planik dans le cadre du processus d'innovation. Optor ne garantit donc pas, que toutes les fonctions restent inchangées. Si les fonctions essentielles sont modifiées de telle manière que la fonctionnalité de Planik n'est plus garantie pour un client, celui-ci a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.

7.6. Sauvegarde des données

Optor ne peut pas facilement rétablir une base de clients sécurisée. Toutefois, Optor offre la possibilité de mettre à niveau les services des plans souhaités à un niveau de secours moyennant des frais.

8. GARANTIE ET RESPONSABILITE

8.1. Garantie

Optor garantit au client pour la durée du contrat d'utilisation que Planik dispose les spécifications convenues lorsqu'il est utilisé correctement conformément au présent contrat d'utilisation et qu'il ne s'en écarte pas au point d'annuler ou de considérablement réduire leur utilité, et qu'aucun droit d'auteur de tiers concernant le logiciel n'est violé lorsque Planik est utilisé par le client conformément au contrat. Toute autre garantie est exclue.

En particulier, les obligations de garantie d'Optor ne s'appliqueront pas dans la mesure où un écart par rapport à l'utilisation autorisée du client telle que décrite dans le contrat d'utilisation s'est produit ou est dû à des circonstances dont Optor n'est pas autrement responsable.

En cas de défaut dont Optor est responsable en vertu de la garantie, le client n'a droit, dans un premier temps, qu'à la réparation gratuite du défaut par Optor.

Le client doit fournir une assistance raisonnable à Optor pour analyser les causes et les conditions de la défaillance pour la résoudre.

Si Optor n'est pas en mesure de corriger avec succès le défaut invoqué dans la garantie, le client n'aura droit, selon le libre choix d'Optor, qu'à une des options suivantes :

- a. une solution de contournement ; ou
- b. le remplacement par un autre logiciel ayant une portée fonctionnelle équivalente ; ou
- c. le retrait du contrat d'utilisation et le remboursement des frais d'utilisation déjà payés moins la période d'utilisation déjà effectuée.



Toute autre demande d'indemnisation de dommage est exclue.

En cas de survenance d'un défaut dont Optor n'est pas responsable, le client remboursera à Optor le temps passé à remédier à ce défaut au taux horaire inscrit dans la liste de prix actuelle d'Optor, plus les frais et la TVA.

8.2. Responsabilité d'Optor

Les données saisies par le client dans Planik sont transmises sous forme cryptée via une connexion de haute sécurité. Malgré l'utilisation des normes de sécurité élevées pour protéger les données par Optor, la transmission de données sur Internet n'est pas totalement sûre. Optor ne peut donc pas garantir la sécurité des données contre les attaques pirates, les virus, les chevaux de Troie et autres influences de tiers.

8.3. Responsabilité du client et indemnisation

Le client est seul responsable des plans de déploiement du personnel qu'il a établi, des données personnelles traitées et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Le client s'engage à indemniser pleinement Optor contre toute réclamation faite par ses contractants, employés, autorités ou tiers à cet égard, ainsi que les dommages et les frais (y compris les frais de justice et d'avocat), et à assumer la responsabilité de toute action en justice de ce type.

9. RESILIATION

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. La durée minimale du contrat est de 12 mois. Par la suite, chaque partie peut résilier le contrat par lettre recommandée à la fin d'une année civile, moyennant un préavis de 3 mois.

Optor peut résilier le contrat d'utilisation à tout moment pour un motif valable avec effet immédiat. Cela s'applique dans le cas où Planik est utilisé en violation du contrat d'utilisation ou si les présentes conditions générales continuent d'être ignorées malgré un rappel écrit. Dans ce cas, l'obligation de paiement du client reste en vigueur jusqu'à la prochaine date de résiliation ordinaire possible.

Après la résiliation du contrat, le client est lui-même responsable de la sauvegarde de ses données saisies à Planik. À l'expiration de ce délai, les données relatives à Planik seront supprimées par Optor sans autre préavis.

10. MODIFICATION DU CONTRAT

10.1. Modifications des CGV

Optor peut modifier les présentes CGV à tout moment et à sa seule discrétion. Le client sera informé par Optor avant tout ajustement. Si le client n'est pas en accord avec les ajustements, il doit résilier le contrat d'utilisation avec Optor dans les 30 jours suivant la prochaine date de résiliation, conformément à l'article 9 des présentes CGV.

À moins que le client ne résilie le contrat dans les 30 jours suivant cette notification, les CGV modifiées seront considérées comme acceptées et obligatoires dans le délai communiqué par Optor.

10.2. Modifications du contrat d'utilisation

Les modifications ou les ajouts au contrat d'utilisation nécessitent la signature des deux parties pour être juridiquement valables. Cela s'applique également à cette exigence de forme écrite.



11. DISPOSITIONS FINALES

11.1. Transfert de droits à des tiers

Les droits et obligations découlant de la relation contractuelle ne peuvent être cédés ou autrement transférés à des tiers sans le consentement écrit d'Optor.

11.2. Nullité partielle

Si certaines dispositions ou parties du contrat s'avèrent invalides, la validité de l'ensemble du contrat n'est pas affectée. Dans ce cas, les parties contractantes doivent adapter le contrat de manière à ce que le but visé par la partie nulle ou inefficace soit atteint dans la mesure du possible.

11.3. Confidentialité

Les parties ainsi que leurs employés et auxiliaires s'engagent à préserver la confidentialité de toute information non généralement connue, qui se rapporte à la sphère d'activité de l'autre partie et qui leur est accessible au cours de la préparation et de l'exécution du présent contrat. Cette obligation reste en vigueur après la fin de la relation contractuelle. Optor peut citer le client comme référence sur consentement.

11.4. Droit applicable et lieu de juridiction

La présente relation contractuelle est soumise au droit matériel suisse, à l'exclusion des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu de juridiction pour tout litige est Berne, en Suisse. Toutefois, Optor peut choisir de faire valoir ses droits à sa propre discrétion au domicile ou au siège social du client.